

L'an DEUX MIL DIX, le SAMEDI 10 JUILLET, à 09 h 18, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino (arrivé à 09 h 21, avant examen des Rapports)/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOAREAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21, au Rapport n° 10/4-09)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ VICTORIA René-Paul

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

VICTORIA RETOURNAT Danielle		par PONIN-BALLOM Gino
BRISSAC-FÉRAL Claude		par ANDAMAYE Marie-Annick
CÉCILÉRY Nathalie		par CATHERINE Aline
INGAR Iqbal	pour toute la durée de la séance	par ALLIÉ Carmen
BARDIÈRE Jean-Michel		par VICTORIA René-Paul
ALBANY Christian		par FOURNEL Dominique
LOCATÉ Raziah		par TROTET Maryse

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

retraits


Les Rapport n° 10/4-14 - garantie d'emprunt à la SHLMR pour l'opération « LE CESAR - 41 LLTS » (prêt foncier) -, n° 10/4-15 - garantie d'emprunt à la SHLMR pour l'opération « LE CESAR - 41 LLTS » (prêt construction) -, n° 10/4-20 - garantie d'emprunt à la SHLMR pour l'opération « VILLA AROME - 9 LLTS » (prêt foncier) -, n° 10/4-21 - garantie d'emprunt à la SHLMR pour l'opération « VILLA AROME - 9 LLTS » (prêt construction) -, et n° 10/4-27 - bail emphytéotique avec la CAF portant sur la Crèche Sœur Colette et les Jardins d'Enfants Paul Demange et Léonel Payet - ont été retirés de l'Ordre du Jour de Séance.

**DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux**

Elus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVEES</b>	
PONIN-BALLOM Gino	à 09 h 21	avant examen des Rapports
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 10/4-09
	<b>DEPARTS</b>	
HOAREAU Jean-François	à 10 h 50	au Rapport n° 10/4-33

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 7 9 JUIL. 2010 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 42 sur 55.

LE MAIRE

  
Gilbert ANNETTE



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA REUNION  
20 JUIL. 2010  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS